

Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais, à trois heures cet après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu ensuite au très honorable Député-gouverneur de se retirer, et la Chambre des communes s'en est allée.

Et le Sénat s'ajourne jusqu'à deux heures et trente minutes de relevée, aujourd'hui.

Le Sénat s'étant assemblé à deux heures et demie de l'après-midi, il s'ajourne à loisir immédiatement après.

SECONDE SEANCE.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL.

A trois heures de relevée, Son Excellence le Gouverneur général s'est rendue à la salle du Sénat et Elle a pris son siège sur le Trône.

Les membres du Sénat étant présents, il a plu à Son Excellence de faire venir auprès d'Elle, dans la salle du Sénat, les membres de la Chambre des communes, et cette dernière Chambre étant venue avec son orateur, il a plu alors à Son Excellence d'ouvrir la première session du treizième Parlement de la Puissance du Canada par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des communes:

Vous avez été convoqués à cette première session d'un nouveau parlement au milieu d'une lutte mondiale qui intéresse d'une façon vitale les libertés, les institutions et la destinée de notre pays et celle de tout l'univers. Aussi les responsabilités et les devoirs qui vous incombent sont beaucoup plus sérieux et d'une plus grande portée que ceux du cours ordinaire des affaires. Investis par le peuple d'un nouveau mandat et animés par cet esprit de détermination qui vous a inspirés durant de longues et anxieuses années d'efforts et de sacrifices, vous apporterez, j'en suis persuadé, dans l'exécution de vos devoirs publics, une résolution inébranlable de défendre la grande cause à laquelle notre pays a pris une si belle part.

Après quatre années de guerre, le dénouement du conflit est encore incertain. L'effort qui nous attend exige de nous la volonté la plus décidée; mais nous ne reculerons pas devant la tâche, si nos cœurs sont aussi fermes et notre courage aussi indomptable que ceux de nos concitoyens qui maintiennent notre ligne de bataille au delà des mers. Le Corps Expéditionnaire Canadien soutient la série ininterrompue de ses états de service distingués, et y a ajouté notablement depuis la dernière session.

En dépit d'un délai plus considérable que celui que l'on prévoyait dans la mise en vigueur de la Loi du Service Militaire, il a été possible de trouver les renforts nécessaires pour conserver nos troupes à leur plein effectif, et pareille ligne de conduite sera suivie à l'avenir.

Dans le but d'appliquer le principe de la loi du Service civil actuelle au service extérieur et de

pourvoir ainsi à ce que toutes les nominations au service public soient faites sur la seule base du mérite, il sera nécessaire de faire une loi qui permettra ce changement. En attendant, l'on a appliqué le principe ainsi adopté, autant que possible, au moyen d'un arrêté en conseil qui sera mis entre vos mains.

Mes conseillers sont convaincus de la nécessité d'une politique d'immigration et de colonisation forte et progressive, appuyée sur des mesures convenables pour engager l'établissement de colons sur nos terres, encourager une production agricole plus considérable, et aider au développement de nos ressources agricoles. Pour arriver à ce but, un arrêté en conseil a été passé, créant un ministère de l'immigration et de colonisation, et la législation nécessaire pour confirmer cette action vous sera soumise.

Relativement à la démobilisation de nos troupes, mes conseillers sont persuadés de la nécessité urgente de prendre soin des soldats de retour du front, et de leur donner de l'emploi selon leurs aptitudes. La tâche d'organiser et de préparer cet entraînement pour les aider à obtenir de l'emploi et à faciliter leur retour dans le mouvement de la vie civile, est non seulement importante, mais essentielle. Un ministère a été constitué à cette fin, et muni des pouvoirs et des attributions nécessaires. Une loi confirmant ce projet vous sera soumise.

Des mesures qui ont été prises au moyen d'un arrêté en conseil pour prévenir les profits excessifs tirés de certaines industries, pour stimuler et augmenter la production des vivres, et pour encourager et développer l'industrie de la construction des navires, vous seront soumises, et toute législation s'y rapportant, jugée nécessaire, sera mise entre vos mains.

Un projet de loi donnant le droit de suffrage aux femmes, avec les dispositions appropriées concernant la naturalisation, vous sera soumis et recommandé à votre étude.

Vous serez aussi invités à étudier une loi pour refondre et amender les lois concernant les chemins de fer; un projet de loi relatif à l'utilisation de la lumière du jour; d'autres projets de loi concernant la taxe des profits de guerre et des revenus et autres mesures.

Dans le but d'assurer une plus complète coopération avec le gouvernement des Etats-Unis, et pour aider à nous assurer l'utilisation la plus efficace des ressources des deux pays pour les fins de la guerre, une mission canadienne de guerre a été établie à Washington et un Bureau de commerce de guerre constitué à Ottawa.

Vu la nécessité de conserver le plus possible toutes les ressources du pays durant la guerre, et pour assurer l'application des lois provinciales, il a été décidé, en vertu de la loi des Mesures de guerre de 1914, de prohiber l'importation et la distillation des liqueurs enivrantes, et d'interdire leur transport dans toute partie du pays où la vente est défendue par la loi.

Mes conseillers étant arrivés à la décision que l'enregistrement complet de tous les hommes et de toutes les femmes valides du Canada, âgés de plus de 16 ans, est non seulement important, mais essentiel dans les circonstances actuelles, une mesure nécessaire a été prise à cette fin en vertu de la loi des Mesures de guerre de 1914.

Les arrêtés en conseil contenant les mesures ci-dessus vous seront soumis.

L'épouvantable catastrophe d'Halifax qui a causé des centaines de pertes de vie et la destruction d'une partie considérable de cette cité et de la ville de Dartmouth, sise en face, a provoqué une sympathie générale pour les sinistrés. Mes conseillers vous proposeront des moyens de soulager leur détresse et de réparer leurs pertes.